



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE



ENFOUISSEMENT DES RESEAUX
Électriques de Distribution Publique,
de Communications Électroniques
et d'Éclairage Public.

CONVENTION D'APPLICATION
de la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire

(article L. 2422-12 du Code de la commande publique)

Programme 2025 :

Rue de Condé
Rue de Villars
Rue de Turenne

Affaire : IDF-BT-2024001151

A VERSAILLES

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260219-MOTVERSAILCONDE-CC
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

Entre les soussignés :

■ **Le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France** (Sigeif) représenté par son Président, Monsieur Jean-Jacques Guillet, agissant en vertu de la délibération du comité syndical n°20-28 en date du 14 septembre 2020.

ci-après désigné par « **le Sigeif** ».

■ **La Commune de Versailles**, représentée par son Maire, Monsieur François de Mazières, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n°D.2021.09.97 en date du 30 septembre 2021.

ci-après désignée par « **la Commune** ».

Le Sigeif et la Commune seront désignés individuellement « **une Partie** » et collectivement « **les Parties** ».

Il a été convenu ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture 075-200050433-20260219-MOTVERSAILCONDE-CC Date de télétransmission : 19/02/2026 Date de réception préfecture : 19/02/2026
--

SOMMAIRE

<u>ARTICLE 1 :</u>	<u>OBJET</u>	<u>4</u>
<u>ARTICLE 2 :</u>	<u>CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME</u>	<u>4</u>
<u>ARTICLE 3 :</u>	<u>ENVELOPPES FINANCIERES PREVISIONNELLES ET MODALITES DE FINANCEMENT DU PROGRAMME</u>	<u>5</u>

<i>Annexe I</i>	Plan de situation
<i>Annexe II</i>	Enveloppes prévisionnelles et financement des travaux

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260219-MOTVERSAILCONDE-CC
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

02

Article 1 : **Objet**

La présente convention a pour objet d'appliquer la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire conclue entre le Sigeif et la Commune en date 30 septembre 2021 afin de préciser les caractéristiques de l'opération d'enfouissement (ci-après « **le Programme** ») non stipulées dans cette convention de maîtrise d'ouvrage temporaire.

Tel que défini à l'Annexe I et sous réserve d'un ajustement futur justifié par des considérations techniques, le Programme concerne les lignes aériennes situées :

- **Rue de Condé dans sa totalité,**
- **Rue de Turenne dans sa totalité,**
- **Rue de Villars dans sa totalité.**

Article 2 : **Caractéristiques du Programme**

Mise en souterrain de 355 mètres de lignes aériennes en torsadé constituant le réseau public de distribution d'électricité basse tension;
Reprise d'environ 42 branchements.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260219-MOTVERSAILCONDE-CC
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

Article 3 : Enveloppes financières prévisionnelles et modalités de financement du Programme

Dépenses afférentes à l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité

En application de l'article 6.1 de la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire, le montant prévisionnel des travaux afférents au réseau public de distribution d'électricité est estimé à **186 771.50 € H.T**, soit **222 330.80 € T.T.C**, réparti comme suit entre les différents partenaires financiers et le Sigeif (Annexe II) :

□ Le concessionnaire Enedis : 93 385,75 €

Sa participation correspond à **50%** du coût total hors taxes de l'opération de mise en souterrain des réseaux, soit un montant prévisionnel de **93 385.75 €**.

□ Le Sigeif : **41 089.73 €** plus la TVA **35 559.30. €**

Le montant prévisionnel de la T.V.A à récupérer s'élève donc à **35 559.30 €**.

La participation du Sigeif correspond à **44%** du coût total hors taxes de l'opération déduction faite de la participation du concessionnaire (soit **22%** du coût total hors taxe).

Le montant prévisionnel de sa participation s'élève donc à **41 089.73 €**.

□ La Commune : 52 296.02 €

La participation de la Commune correspond à la différence entre le coût total hors taxes de chaque opération de mise en souterrain des réseaux électriques de distribution publique, et la participation financière du concessionnaire et du Sigeif (soit **28%** du coût total hors taxe).

Le montant prévisionnel de sa participation s'élève donc à **52 296.02 €**

Fait à Paris, en deux exemplaires, le **22 DEC. 2025**

Pour « la Commune »,

Le Maire,

Mairie de Versailles
Direction des Déplacements
et des Aménagements Urbains
4 avenue de Paris - RP 1144
78011 VERSAILLES CEDEX

Emmanuel LION
Maire-adjoint délégué
à la Voirie et aux Mobilités

Pour « le Sigeif »,

Le Président,

Jean-Jacques Guillet



Maire de Chaville

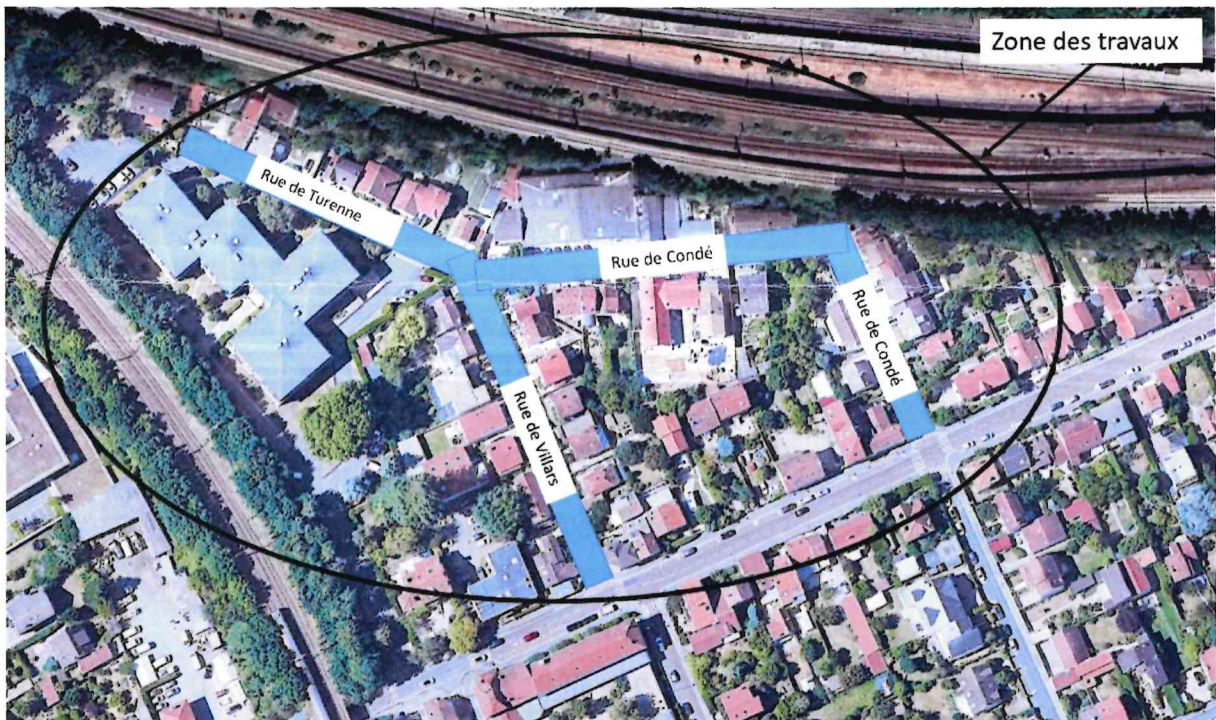
Boite de réception en préfecture
075-20050433-20260219-MOTVERSAILCONDE-CC
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

ANNEXE I

Commune : Versailles

Voies : rue de Condé, rue de Turenne, rue de Villars

Affaire :



Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260219-MOTVERSAILCONDE-CC
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

ANNEXE II

COMMUNE DE VERSAILLES

rues de Condé, Turenne et Villars

Mise en souterrain du réseau de distribution publique d'énergie électrique basse tension

COÛT PREVISIONNELS	Energie électrique	
ORGANISATION	H.T	T.T.C
Frais de dossier :	700,00€	
Maîtrise d'ouvrage	8 275,00€	
ETUDES	H.T	T.T.C
Levé topographique :	0,00€	0,00€
Maîtrise d'œuvre phase conception :	1 800,00€	2 160,00€
Investigations Complémentaires :	2 496,50€	2 995,80€
Contrôle Technique des Ouvrages :		0,00€
Coordination de sécurité :	5 000,00€	6 000,00€
TRAVAUX	H.T	T.T.C
Maîtrise d'œuvre phase réalisation :	0,00€	0,00€
Diagnostics Amiante :	3 000,00€	3 600,00€
Part travaux sur le domaine public :	133 500,00€	160 200,00€
Part travaux sur le domaine privé :	32 000,00€	38 400,00€
TOTAL	186 771,50€	222 330,80€

REMARQUE : la T.V.A ne s'applique pas sur les frais de maîtrise d'ouvrage.

PREVISION DES RECETTES	H.T	T.V.A
ENEDIS : 50,00%	93 385,75€	
SIGEIF : 22,00%	41 089,73€	35 559,30€
COMMUNE : 28,00%	52 296,02€	

Accusé de réception en préfecture

075-200050433-20260219-MOTVERSAILCONDE-CC

Date de télétransmission : 19/02/2026

Date de réception préfecture : 19/02/2026

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260219-MOTVERSAILCONDE-CC
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026